

Coupe de Travail Annuelle du Dobermann Club de France

(À partir du 1er janvier 2023)

Disciplines concernées

Recherche Utilitaire, Pistage Français, Obéissance, RING, Campagne, IGP, IFH, Mondioring.

Modalités

- ✓ Le propriétaire doit être adhérent au DCF l'année de la Coupe et la suivante.
- ✓ Le chien doit avoir été classé et avoir obtenu au moins **4 fois 70% des points** en échelon/classe 1, 2 ou 3 d'une des disciplines CUN-CBG entre le 1er janvier et le 31 décembre, avec la participation à la Nationale de Travail de l'année pour les disciplines qui y sont présentes (4 x 70% des points dont la NT ou 4 x 70% des points + la NT).
- ✓ La remise des Coupes de Travail se fera lors de la NE de l'année suivante.
- ✓ Les candidats devront envoyer leur dossier avant le **31 janvier de l'année suivante** et s'engager à être présents à la Nationale d'Élevage pour pouvoir recevoir la Coupe.

Dossier à fournir

Numéros d'adhérent des 2 années, copies du carnet de travail et des feuilles de pointage qui justifient cette demande.

Demande à faire auprès du **Responsable de la Commission d'utilisation du DCF**.

La commission d'utilisation du Dobermann Club de France